

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 octobre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DAE 237 Subvention (15 000 euros) à l'association European Technology Platform on Nanomedicine (5^e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association European Technology Platform on Nanomedicine (5^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15 000 euros est attribuée à l'association European Technology Platform on Nanomedicine, domiciliée 10, rue Vauquelin c/o ESPCI (5e) (SIMPA n° 183507 / 2016_07014) au titre de l'exercice 2016.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 90, ligne VF 55022 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO